

# PROTOCOLE COVID SECTION PSM et apnée Cours du lundi

## RENNES SPORTS SOUS MARINS



Ce protocole a pour objectif de déterminer les conditions d'accueil et de pratique de la section pêche sous-marine et apnée à la piscine de Bréquigny de Rennes, il s'inscrit dans un contexte sanitaire marqué par la COVID-19. Il est annexé au règlement intérieur du club.

Ces obligations s'imposent à tous les adhérents de la section PSM et apnée du lundi.

Elles répondent à celles de la ville de Rennes et sont en cohérence avec celles de la FFESSM.

### REFERENT COVID DU RSSM

Carole GILLET, présidente de l'association est la référente COVID pour l'ensemble du club.

Tél : 06 23 46 44 40 - Mail : [rssm.info@gmail.com](mailto:rssm.info@gmail.com)

Le référent observe et fait respecter les mesures de prévention au sein de son club.

Concernant la section PSM et apnée, elle s'appuie sur les encadrants des groupes.

### PRINCIPES GENERAUX

Le respect d'une distanciation physique de 1 mètre entre chaque personne est recommandé dès qu'elle est réalisable.

Le port du masque est obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans dans l'ensemble des zones de circulation ouvertes au public et les tribunes. Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée et à la sortie de l'établissement (gel à disposition dans le hall et à l'entrée des vestiaires collectifs). L'accès aux entraînements est interdit à toute personne symptomatique.

Chaque pratiquant se munit de son propre matériel (palmes, masques et tuba), ainsi que de sa bouteille ou gourde d'eau repérée et marquée.

### HALL ET VESTIAIRES

L'accès aux vestiaires du grand bassin s'effectue à droite en entrant dans le hall via le tourniquet "associations" le plus à droite. **Le port du masque est obligatoire dans l'établissement et jusqu'à la sortie des vestiaires.**

Le lundi, l'accès aux vestiaires individuels du bas est autorisée exclusivement de 19h40 à 19h50. Avant 19h40 l'entrée du bâtiment est interdite et chacun patiente à l'extérieur du bâtiment.

Le temps de présence dans le vestiaire doit être réduit au minimum. Les vestiaires individuels doivent être vides pour 20h00. Toutes les affaires sont emmenées sur le bord du bassin, rien n'est laissé dans les vestiaires individuels (les sacs utilisés doivent être propres).

# PROTOCOLE COVID SECTION PSM et apnée Cours du lundi

## RENNES SPORTS SOUS MARINS



En fin d'entraînement à 21h30, **seuls les vestiaires collectifs en haut sont utilisés** (Les vestiaires individuels sont interdits).

Les hommes utilisent les vestiaires 1/2/3/4/5/9 et 10/11/12/13/14/15. Les femmes utilisent les vestiaires 19 et 20.

**Le nombre de personnes par vestiaire collectif est limité à 7. Le port du masque y reste obligatoire jusqu'à la sortie de la piscine.**

Les vestiaires sont affectés nominativement. Il appartient à chacun de respecter scrupuleusement cette affectation. (Voir liste jointe)

En cas de sortie prématurée en cours de séance, dès 20h00 seuls les vestiaires collectifs sont accessibles Cf affectation.

La sortie de l'établissement est impérative avant 22h00.

### DOUCHES ET ACCES AU BASSIN

Le port du masque n'est plus imposé pour l'accès aux douches puis au bassin. Le matériel est emmené par chacun au bord du bassin.

Les douches savonnées sont toujours obligatoires mais elles ne sont pas limitées en nombre de personnes.

### REGISTRE DE PRESENCE

Chaque adhérent fait partie d'un groupe, chaque cadre recense les présents de son groupe. Ces listes permettent d'archiver la présence des adhérents de la section PSM et apnée pour chaque entraînement afin de pouvoir transmettre les informations à l'Agence Régionale de Santé en cas de suspicion ou de déclaration d'un cas de COVID-19.

### ENTRAINEMENT

Les règles de distanciation sont respectées sur le bord du bassin. L'échange ou le partage de matériel ou d'effets personnels est proscrit. Le matériel pourra être disposé sur le bord du bassin. L'utilisation d'un produit de type antibuée ou shampoing est demandé pour désembuer son masque. Il est conseillé de garder son masque et son tuba en bouche autant que possible lors de l'entraînement dans l'eau.

# PROTOCOLE COVID SECTION PSM et apnée Cours du lundi

## RENNES SPORTS SOUS MARINS



Les encadrants présents sur le bord du bassin portent un masque ou respectent les règles de distanciation.

### FIN DE SEANCE

Le port du masque est à nouveau obligatoire dans le vestiaire et jusqu'à la sortie de l'établissement. Le temps de présence au sein des vestiaires et dans le hall est réduit au minimum.

### SIGNALEMENT COVID D'UN ADHERENT - PROCEDURE VILLE DE RENNES

Si un adhérent est déclaré positif COVID, il en fait le signalement au club via l'un de ses encadrants ou directement à la présidente qui appliquera la procédure de signalement qui suit.

#### Si le club est informé d'un cas positif au COVID parmi ses adhérents :

- Prendre contact avec l'Agence Régionale de Santé
- Prévenir les personnes utilisatrices du même vestiaire (liste établie en amont) et/ou présente à la même séance natation, pour vigilance et surveillance de potentiels symptômes
- Prévenir le responsable d'établissement (fermeture du vestiaire/désinfection des lieux)

En cas de présence d'un adhérent qui manifesterait, au cours de la séance de natation, des symptômes COVID :

- Isolement immédiat de la personne dans un lieu qui sera dédié à cet effet au sein de chaque établissement
- Appliquer immédiatement les gestes barrières (distanciations physiques et port d'un masque)
- Prévenir les personnes utilisatrices du même vestiaire (liste établie en amont) et/ou présente à la même séance d'entraînement, pour vigilance et surveillance de potentiels symptômes
- Prévenir le responsable d'établissement (fermeture du vestiaire/désinfection des lieux)
- Prévenir les parents si l'adhérent est un enfant ou adolescent pour venir le récupérer.